

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15

Nombre

de Conseillers en
exercice : 13

de Présents : 10

de Votants : 13

OBJET (14)

**Affectation du
Résultat**

NOTA : Le Maire
certifie que le compte
rendu de cette
délibération a été affiché
à la porte de la Mairie
le : 26 mars 2024

que la convocation du
Conseil ordinaire avait
été faite le :

19 mars 2024

COMMUNE DE TRESSIN

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 059-215906025-20240325-240325D14AFFECT-DE

S²LO

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 Mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Françoise JARMUZEK, Christine LEGLEYE, Eric MOUVEAU, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :

Sophie DRUGMAN ayant donné procuration à Jean-Louis BLANGY
Monique LOOSEN ayant donné procuration à Françoise JARMUZEK
Séverine ROGIER ayant donné procuration à Hugo DOSSIN

Monsieur Dié CATTEAU a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'affectation des résultats 2023.

Après avoir entendu l'intervention de ses membres, le Compte Administratif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT

INVESTISSEMENT

Dépenses	335 532,02
Recettes	251 345,00
Résultat 2023	- 84 187,02
Excédent antérieur	245 469,00
Résultat cumulé	161 281,98

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 114 440,20
Recettes	1 341 173,28
Résultat 2023	226 733,08
Excédent antérieur	29 176,12
Résultat cumulé	255 909,20

Affectation

002 Excédent de fonctionnement reporté	15 909,20
001 Excédent d'investissement reporté	161 281,98
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	240 000,00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte Administratif 2023 et son affectation des résultats au Budget Primitif 2024

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération



Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

[Signature]

Pour copie conforme,
Le Secrétaire de Séance
Dié CATTEAU

[Signature]